

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-3-7-1

Séance du vendredi 13 mars 2015

FORMATION A DESTINATION DES PERSONNELS DES MUSEES D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-7-3 du Conseil Général du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 en faveur de la culture et du patrimoine,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 28 janvier 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) engage un partenariat entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Région Alsace, la DRAC Alsace, l'Association des Musées d'Alsace (MUSEAL), l'Association des Conservateurs des Musées d'Alsace (ACMA) et la Délégation Régionale Alsace-Moselle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour mettre en place des actions de formations à destination des personnels fonctionnaires, contractuels et bénévoles des musées d'Alsace formalisées dans un protocole d'accord,
- 2) adopte le protocole d'accord correspondant et son annexe 1 jointe à la présente délibération et autorise le Président du Conseil Général à les signer,
- 3) précise que la subvention en faveur de l'association Muséal pour participer au frais de déplacement et de repas des personnels bénévoles prévus dans le cadre de ce protocole sera soumise ultérieurement au vote de la Commission Permanente.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WIRTH

Adopté
voix contre
abstentions